Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260323-2026_07-DE

LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 Mars 2026

Nombre de conseillers en exercice :11 *Nombre de présents : 11* *Nombre de votants : 11*	*Date de convocation :* *16 Mars 2025*

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, à LOURMAIS le Conseil Municipal nouvellement élu et légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais.

Présents : Michel Henri GAUTIER	*Julie SOUCHON*
Marie-Christine BLAIRE	*François BORDIN*
Laurence ROGER-PICHON	*Marie-Françoise BORDIN*
Cédric BESNARD	*Michel Joël GAUTIER*
Jérémie PELLE	*Virginie BURBAN*
Albert MEUNIER	

Absents excusés :	

Absent :	

****

2026-07 – ELECTION DU MAIRE

La condition de quorum étant constatée, le Président du Conseil municipal confirme que conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT les conditions sont remplies pour procéder à l'élection du maire.

Le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du maire pour le mandat 2026-2032.

Le Président de l'assemblée a invité les élus à faire acte de candidature à l'élection du Maire et a demandé deux assesseurs pour constituer le bureau de vote

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-7 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260323-2026_07-DE

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Jérémie PELLE et Marie-Christine BLAIRE

Chaque conseiller municipal se déplace, à l'appel de son nom, à la table de vote pour déposer dans l'urne son bulletin de vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Monsieur François BORDIN était candidat,

Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : **11**
À déduire:
- Bulletins blanc : **1**
- Bulletins nuls : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **10**
Majorité absolue : **6**

François BORDIN a obtenu 10 suffrages.

Ayant obtenu la majorité absolue, par dix votes pour, a été proclamé maire de la commune et immédiatement installé dans ses fonctions.

Il prend alors la présidence du Conseil municipal.

La Secrétaire de séance,
Marie-Françoise BORDIN

Le Maire,
François BORDIN

MAIRIE de LOURMAIS
Ille-et-Vilaine